



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE MARDI 17 DECEMBRE 2024**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
Procurations : 2
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL-BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présentes par procuration : GOEURY Béatrice à PANTEL-BEILLA Emilie, SOULIER Anne à TREBUCHON Géraldine

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

9.1 - OBJET : AVENANT SUR LES ALLOTISSEMENT DES TERRES A VOCATION AGRICOLE OU PASTORALE DE LA SECTION DE FERLUC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la modification de l'allotissement des terres agricoles et pastorales de la section de commune de Ferluc pour donner suite à la cessation d'activité de Madame Saint Léger Yvette.

Monsieur le Maire informe qu'il va demander à la Safer Occitanie de résilier son bail au 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de concertation a eu lieu le 3 décembre 2024 entre les exploitants qui sont attributaires sur la section pour se répartir le lot de Madame Saint Léger Yvette.

Monsieur le Maire présente cette répartition :

- M. Chabanol Kévin

Commune	Section	N°	div	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE	A	1185	En partie	00 ha 11 a 68 ca	LAS COUSTOS	PA
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE	A	1694		01 ha 27 a 50 ca	RECHAUVETTE	PA
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE	A	1827		00 ha 36 a 85 ca 01 ha 76 a 03 ca	LAS COUSTOS	PA



- M. Négron Patrick

Commune	Section	N°	div	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE	A	2102		03 ha 35 a 50 ca	SOGNE MORTE	PA
				03 ha 35 a 50 ca		

- M. Barthélémy Gilles

Commune	Section	N°	div	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE	A	1823	En partie	00 ha 59 a 00 ca	LAS COUSTOS	PA
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE	A	1825		00 ha 60 a 32 ca	LAS COUSTOS	P
				01 ha 19 a 32 ca		

Monsieur le Maire va demander à la Safer Occitanie d'établir des avenants aux baux en cours, toutes les autres conditions de ces derniers restent inchangées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE SON ACCORD sur ces avenants
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

Le Maire,

Samuel SOULIER